

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE

CAMPAGNE DECLARATIVE DES REVENUS PERÇUS EN 2023

IMPOT SUR LES REVENUS

Déclarez vos revenus : jusqu'au 6 juin (par internet) jusqu'au 21 mai 2024 (déclaration papier)
(vérifiez, corrigez, complétez les informations)

Vos questions :

- . au 0 809 401 401
- . sur impots.gouv.fr
- . au SIP* avec ou sans RDV
- . dans les France Services

PROPRIETAIRES

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024,

Une déclaration doit être réalisée avant le 1^{er} juillet 2024 (sur impots.gouv.fr/Votre espace particulier > Biens immobiliers)

Vos questions :

- . au 0 809 401 401
- . sur impots.gouv.fr
- . au SIP* avec ou sans RDV
- . dans les France Services

** Service des impôts des particuliers : à inscrire en intégralité à la place de SIP, si vous disposez de la place suffisante.*